



---

La Rochelle, le 07 juin 2011.

## XIII<sup>ème</sup> congrès du SNPAM

### Rapport d'activité et d'orientation de la section nationale des officiers de port

Bonjour à toutes et à tous,

Chers Camarades, il s'agit de notre premier rapport d'activité puisque la création de la section nationale des officiers de port date du XII<sup>ème</sup> congrès du SNPAM. Ce rapport va nous permettre d'estimer, de constater les avancées, les reculs ou les difficultés que nous avons vécus.

Les officiers de port et les officiers de port adjoints fonctionnaires d'état s'inscrivent pleinement dans les cahiers revendicatifs du SNPAM, de la FNEE et de l'UGFF CGT.

Ces trois dernières années ont été marquées par une régression sociale sur le plan national et professionnel. Les politiques de démantèlement des services publics au travers notamment de la Révision Générale des Politiques Publiques rendent difficiles voire dangereuses les conditions de travail et de vie de chaque salarié. C'est parce que nous militons pour un progrès social profitable à toutes et à tous que les services publics font partie de nos revendications majeures. La politique d'austérité salariale menée par le gouvernement à l'égard des agents publics est très largement rejetée par les personnels. La vérité c'est que la politique salariale du gouvernement ampute le pouvoir d'achat des personnels et éclate le régime global de rémunération sans prendre en compte toutes les qualifications professionnelles des agents.

Concernés par la réforme injuste des retraites, les officiers de port dont bon nombre travaillent en quart de nuit ont conscience que leurs revendications en lien avec la pénibilité n'ont pas été prise en compte.



Concernant la politique portuaire, nous devons nous inquiéter des suites de la réforme portuaire mise en œuvre par le gouvernement. La réforme portuaire a été marquée principalement par le transfert des outillages publics vers les sociétés de manutention privée avec des conséquences sur le plan humain et sur le plan professionnel qu'il serait dangereux de négliger.

Le choix de mettre en œuvre cette réforme en pleine crise économique a doublement pénalisé les ports. Nous serons attentifs au développement de nos ports qui doivent rester sous le contrôle et la tutelle de l'état tant pour l'investissement des infrastructures portuaires, la gestion du domaine, la sécurité et la sûreté des plans d'eau.

## **Les actions**

Notre navigation au sein de la CGT, fut d'abord historiquement dans les eaux de la fédération des ports et docks. Les évolutions humaines et réformatrices nous conduisirent, au cours de l'année 2006, à acter la décision de changer de branche. La décentralisation des ports, les diverses ordonnances modifiant le code des ports devenu le code des transports, notre statut de fonctionnaires sous droit public, imposaient cette orientation stratégique. La migration justifiée de la FNPD vers la FNEE et les règles fixant l'organisation des élections des commissions administratives paritaires des deux corps nous a coûté malheureusement une exclusion de ces instances représentatives en avril 2009. Depuis, après un débat constructif au sein de la CGT, il a été acté que désormais c'est la FNEE CGT qui représente les officiers de port sur le plan national.

Malgré tout, la section nationale des officiers de port avec l'appui et le soutien de nos camarades de la FNEE, de l'UGFF et du SNPAM s'est imposée sur plusieurs dossiers qui ont été défendus par notre participation active au sein du collectif fédéral mer, de la commission exécutive fédérale ainsi qu'aux réunions techniques organisées par la direction des ports.

- Dès novembre 2008, nous avons constitué un groupe de travail pour négocier le nouveau régime indemnitaire mis en place dans les ports décentralisés. Nous avons travaillé patiemment sur ce dossier, notre analyse et notre action ont permis de tirer vers le haut les ports à faible effectif mais bien des choses restent à faire afin d'assurer une égalité de traitement entre chaque port.



- Face à la chute de candidats au concours d'officiers de port adjoints de l'année 2008, nous devons réagir rapidement faute de voir disparaître le corps des officiers de port adjoints. Sans fanfaronner, c'est la CGT qui a porté avec succès le dossier de modification du statut du corps des officiers de port adjoints. Depuis l'application du nouveau décret, nous observons une hausse de candidatures au concours qui nous permet de pérenniser le corps des officiers de port adjoints. Malgré tout, le déroulement de carrière n'est pas acceptable et bien des combats restent à mener.
- En 2009, dans le train des réformes de l'Etat menées à la hussarde et dans le cadre de la décentralisation, le conseil général de l'écologie et du développement durable lançait un audit ravageur sur l'organisation de la police portuaire. C'est avec force et abnégation que nous avons réagi à coups de communiqués de presse et de rencontres auprès des élus, afin de sauver notre statut de fonctionnaire d'Etat qui risquait de passer dans le giron des collectivités territoriales. Aujourd'hui nous restons inquiets sur les suites de cet audit qui n'a toujours pas été rendu public. Toutefois, nous restons pleinement mobilisés pour que l'Etat ne s'exonère pas de ses missions régaliennes dans ses ex-ports d'intérêt national devenus ports décentralisés.
- L'année 2010 a été marquée par une révolution administrative qui a impacté les capitaineries et les officiers de port modifiant le périmètre hiérarchique par un rattachement à la DDTM et la DML. Dans le cadre de la RGPP et de la loi sur la mobilité, nous savons que ces réformes menées au pas de charge dégradent la vie des services et créent des pressions sur les agents dans leur quotidien. Malgré tout, nous avons conservé une hiérarchie Etat qui reconnaît la méconnaissance de la profession d'officier de port et souvent positionnée géographiquement loin des yeux et loin du cœur.
- Dans le cadre de la réforme portuaire et de l'élaboration de la nouvelle convention collective, dès janvier 2010, la section nationale des officiers de port du SNPAM CGT a été le fer de lance dans les négociations engagées avec l'union des ports français pour l'élaboration d'un protocole d'accord concernant les officiers de port détachés dans les grands ports maritimes. A ce jour, nous poursuivons les négociations et luttons avec nos forces pour obtenir un bon accord acceptable pour tous.



## Les orientations

Nous maintenons le cap aux côtés de nos camarades du SNPAM, syndicat à vocation mer, et partageons leur point de vue que c'est la solidarité qui doit guider nos actions et notre engagement pour agir efficacement sur le secteur mer par la création d'un CTP MER.

La CGT devra être présente dans les instances représentatives des officiers de port. Déjà, nous mettons tout en œuvre pour gagner la bataille des élections professionnelles fixées au 20 octobre prochain.

Nous avons bien conscience que les avancées sont la résultante directe de la capacité des agents à se mobiliser pour construire le rapport de force, malheureusement bien trop d'agents voient l'activité syndicale par le petit bout de la lorgnette.

Nous comptons sur l'expérience et la force syndicale d'une grande CGT défendant les intérêts légitimes des fonctionnaires pour mener à bien les combats futurs, je pense à la revalorisation des grilles indiciaires, biens communs des officiers de port en position normale d'activité et en détachement.

Nous devons remercier tous les camarades de la section nationale des officiers de port du SNPAM CGT qui se sont investis sur les nombreux dossiers que nous avons portés tout en conservant l'expression démocratique. Beaucoup a été fait depuis trois ans, mais qu'il s'agisse des conditions de travail, de la valorisation des carrières, de l'attractivité de notre profession, du régime indemnitaire, de la prise en compte de la pénibilité et des droits syndicaux, et enfin du régime indiciaire atypique, il reste du pain sur la planche à lire notre cahier revendicatif que nous joignons à ce rapport d'activité et d'orientation !

Nous traçons notre sillage dans les eaux de la CGT pour plus de conquêtes avec de plus en plus de conquérants.

**ALORS COURAGE, ET VIVE LE XIII<sup>ème</sup> congrès du SNPAM CGT !**

Michel QUEMENER

Secrétaire national de la section nationale des officiers de port  
SNPAM CGT



## CAHIER REVENDICATIF DES OFFICIERS DE PORT ET DES OFFICIERS DE PORT ADJOINTS

Les Officiers de Port et Officiers de Port Adjointes organisés en section nationale au sein du syndicat national des personnels de l'administration de la mer;

Se prononcent :

- **Pour la préservation de l'unicité de nos missions de Sécurité, Sûreté, Exploitation et de nos emplois dans l'ensemble des ports maritimes**
- **Pour le renouvellement d'un recrutement de qualité à hauteur des besoins des Capitaineries et qui préserve l'avenir**
- **Pour un développement des flottes de Commerce, de Pêche et de Défense, sources de notre recrutement maritime**
- **Pour la remise à niveau immédiate de la grille indiciaire des Officiers de Port Adjointes**
- **Pour une revalorisation du point d'indice de la fonction publique**
- **Pour le corps unique de catégorie A**
- **Pour une revalorisation du régime indemnitaire et de la prime de nuit des Ports décentralisés**
- **Pour la valorisation de la situation administrative de détaché et des avantages sociaux afférents relatifs à la convention collective unifiée dont les OP et OPA sont bénéficiaires**
- **Pour une gestion transparente qui tienne compte de l'identité Mer des personnels, des besoins de formation continue, notamment dans le domaine de régulation de trafic (VTS) qui exige des qualifications internationales (OMI)**
- **Pour une prise en compte du décret 2010-562 du 26 mai 2010 relatif aux directives applicables aux services de trafic maritime (identification des VTS et formation des personnels)**
- **Pour un véritable dialogue social avec les organisations syndicales dans le cadre de la gestion administrative des personnels, les modes de recrutement, la mobilité**
- **Pour un départ anticipé à la retraite chez les personnels en quarts postés et dans les postes aux tâches pénibles**
- **Pour des droits syndicaux respectés et renforcés**
- **Pour une alternative de progrès, concernant les dossiers tels que l'accès au marché des services portuaires, la décentralisation et la réforme de l'Etat, qui préserve les statuts des fonctionnaires et salariés portuaires et le caractère public des ports**

